

NANTES

**TERRE
RÉEMPLOI**

DE

NUMERIQUE

Charte d'engagement

pour un numérique reconditionné créateur de
valeurs locales

La fabrication des équipements numériques repose sur l'extraction de ressources naturelles stratégiques telles que le lithium, le cobalt, l'or ou l'étain. Ce modèle entraîne des impacts environnementaux majeurs (forte consommation d'énergie et d'eau, dégradation des écosystèmes, pollution des sols et contribution significative aux émissions de gaz à effet de serre). La phase de production concentre à elle seule l'essentiel de l'empreinte carbone des appareils, traduisant la nécessité de repenser nos modes de production et de consommation.

Ces dynamiques s'accompagnent d'enjeux sociaux importants. Dans certaines régions du monde, l'extraction des matières premières et l'assemblage des équipements s'effectuent encore dans des conditions de travail dégradées, marquées par des risques sanitaires, des rémunérations insuffisantes et, parfois, le recours au travail des enfants. Par ailleurs, les inégalités d'accès aux technologies numériques contribuent à creuser les fractures sociales, éducatives et économiques, tandis que le traitement informel des déchets électroniques expose des populations vulnérables à des risques sanitaires élevés.

Sur le plan économique, le modèle actuel limite les retombées locales en matière d'emploi et de savoir-faire, en raison d'une forte dépendance à des chaînes de production mondialisées. À l'inverse, le développement de filières de reconditionnement et de réparation constitue une opportunité concrète de relocalisation d'activités, de création d'emplois non délocalisables et de valorisation des compétences techniques sur les territoires.

Dans ce contexte, le recours au reconconditionné apparaît comme un levier structurant pour concilier ces différents enjeux. Il permet de réduire l'empreinte environnementale en prolongeant la durée de vie des équipements et en limitant la production de déchets, tout en soutenant l'emploi local et l'économie circulaire. Il contribue également à renforcer la souveraineté numérique et industrielle, en développant des capacités de réparation et de réutilisation maîtrisées à l'échelle locale, contribuant ainsi à la réduction de la dépendance aux importations et aux chaînes d'approvisionnement extérieures.

Faire le choix du reconconditionné, c'est ainsi engager une transition vers un modèle plus équilibré, conciliant exigences environnementales, justice sociale, dynamisme économique et souveraineté technologique.

Nantes est un territoire engagé et nous souhaitons aujourd'hui accélérer cette dynamique en mobilisant l'ensemble des acteurs à travers cette charte qui s'inscrit pleinement dans cette transition vers un numérique plus responsable.

1

Vers une stratégie d'achats responsables

- **Intégrer des critères environnementaux et de durabilité dans ma politique d'achat** afin de privilégier l'acquisition d'équipements numériques porteurs d'un écolabel, robustes, réparables et compatibles avec les démarches de réemploi et de reconditionnement.
- **Intégrer de manière progressive et structurée l'achat d'équipements issus de la filière du reconditionnement dans ma politique d'achat**, en définissant des objectifs clairs de recours à ces solutions, en adaptant les procédures internes pour en faciliter l'acquisition et en sensibilisant les parties prenantes aux bénéfices environnementaux, économiques et sociaux associés à ce type d'équipements.

2

Pratiques opérationnelles pour un numérique circulaire et local

- **Privilégier l'achat d'équipements numériques reconditionnés, en favorisant les fournisseurs locaux**, avec pour objectif qu'au moins 20 % des équipements numériques achetés chaque année soient reconditionnés.
- **Privilégier la réparation, totale ou partielle, des équipements numériques par des acteurs locaux**, afin de prolonger leur durée de vie, réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie de proximité.
- **Orienter tout ou partie des équipements numériques arrivés en fin d'usage, au sein de mon organisation, vers des acteurs locaux spécialisés**, afin de favoriser leur réemploi, leur valorisation ou leur recyclage et de renforcer les circuits locaux de l'économie circulaire.

3

Communication et suivi des engagements

- **Communiquer de manière transparente, claire et régulière** les prévisions annuelles de volumes d'équipements numériques entrants et sortants auprès des acteurs de la filière locale, afin de faciliter la planification, l'optimisation des flux et la coordination des actions au sein du territoire, tout en renforçant la collaboration et la confiance avec les partenaires locaux. Les données transmises dans ce cadre sont systématiquement anonymisées avant toute publication éventuelle.
- **Rendre compte chaque année auprès de la communauté des signataires des actions réalisées**, en évaluant de manière précise et structurée la mise en œuvre des engagements de la charte, afin de mesurer les progrès accomplis, d'identifier les axes d'amélioration et de renforcer la transparence ainsi que la confiance avec l'ensemble des parties prenantes.

- **Être ambassadeur** de la démarche à l'échelle du territoire métropolitain, en promouvant activement les principes et objectifs de la charte auprès des partenaires et parties prenantes.
- **Contribuer de manière régulière et proactive** à la dynamique de la communauté des signataires, en favorisant les échanges, le partage d'expériences et de bonnes pratiques.
- **Désigner un interlocuteur interne** chargé de coordonner les actions liées à la charte au sein de son organisation, assurant le suivi et la mise en œuvre des engagements.
- **Participer aux rencontres de la communauté** afin de renforcer les liens entre signataires, d'évaluer l'avancement des engagements et d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration.

Cette charte a été élaborée en collaboration avec des partenaires locaux engagés en faveur d'un numérique plus responsable :



Si vous souhaitez **devenir signataire** de cette charte et vous engager à nos côtés pour un numérique reconditionné générateur de valeur locale, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

numerique.responsable@nantesmetropole.fr

NANTES

**TERRE
RÉEMPLOI**

DE

NUMERIQUE

Charte d'engagement

pour un numérique reconditionné créateur de
valeurs locales

Annexes

Animation de la charte

- Les entités s'engagent à se réunir au moins une fois par an afin de mieux se connaître, de faire le point sur l'application de la présente charte et de ses règles, ainsi que d'évaluer l'ensemble des événements organisés par les signataires.
- L'animation de la charte est assurée pour une durée minimale de douze mois, de manière tournante entre chaque entité, en partenariat avec Nantes Métropole. Le choix du co-responsable de l'animation sera déterminé lors du bilan annuel.
- La charte et ses articles feront l'objet de révisions périodiques afin de rester en adéquation avec les évolutions du territoire.

Suivi évaluatif des réalisations

Afin d'observer la mise en œuvre des engagements, les indicateurs suivants seront suivis chaque année :

- Nombre d'équipements reconditionnés achetés
- Nombre d'équipements reconditionnés achetés auprès d'un ou plusieurs acteurs locaux
- Taux d'achats d'équipements reconditionnés
- Taux d'achats d'équipements reconditionnés réalisés auprès d'un ou plusieurs acteurs locaux
- Nombre d'équipements réparés
- Nombre d'équipements réparés auprès d'un ou plusieurs acteurs locaux
- Nombre d'équipements en fin d'usage orientés vers un ou plusieurs acteurs locaux pour reconditionnement
- Nombre d'équipements en fin d'usage orientés vers un ou plusieurs acteurs locaux pour revalorisation des composants et/ou des matériaux
- Nombre d'équipements en fin d'usage orientés vers un ou plusieurs acteurs locaux pour recyclage
- Nombre d'actions organisées par les signataires au sein de leur structure pour promouvoir le numérique reconditionné.

Evaluation des impacts

Afin d'évaluer les impacts générés par les engagements, les analyses suivantes seront réalisées chaque année :

- Émissions de CO₂ évitées grâce à l'achat d'équipements reconditionnés par les signataires
- Partenariats (marchés, contrats, etc.) conclus par les signataires avec des acteurs locaux de la filière
- Contributions financières des signataires en faveur des acteurs locaux de la filière
- Intégration du numérique reconditionné dans les politiques d'achat des acteurs du territoire

Calendrier prévisionnel des rencontres

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 044-214401622-20261005-DSGPI26_DEL_147-DE



Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, un calendrier prévisionnel des rencontres entre les signataires est défini afin de rythmer la coopération annuelle autour de temps collectifs identifiés.

Premier temps de rencontre – *programmé sur le trimestre 1*

Partage des visions annuelles et des orientations communes

Deuxième temps de rencontre – *programmé sur le trimestre 2*

Co-construction des actions et alignement collectif

Troisième temps de rencontre – *programmé sur le trimestre 3*

Consolidation des travaux engagés et ajustements

Quatrième temps de rencontre – *programmé sur le trimestre 4*

Bilan partagé de l'année et valorisation des réalisations.

